



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 010 LA BASTIDONNE
ARRONDISSEMENT : 84 APT
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERTUIS

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 084-218400109-20250520-011_2025-DE

N° 1253 COM (2)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Taxe foncière bâtie : a. Personnes de condition modeste 246 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 897 d. Logements sociaux et longue durée 105 Taxe foncière non bâtie 1 798 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>> b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations	2. BASES EXONÉRÉES Taxe foncière bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 27 188 Taxe foncière non bâtie : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 6 249 c. Par la loi (autres) 26 Cotisation foncière des entreprises a. Par le conseil municipal b. Par la loi 3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées 200 400 b. Logements vacants soumis à la THLV 38 700 c. Bases dégrévées hors locaux vacants 10 793 d. Bases dégrévées locaux vacants 8 828 e. Bases dégrévées majo THS	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) >>> b. TVA prév. (comp. CVAE) 0 c. Coefficient correcteur 1,237907 d. Taux FB commune 2020 20,22 e. Taux FB département 2020 15,13
---	--	---

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	13	14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,69	99,35	1,87000	97,48
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	56,35	140,88	7,94000	132,94
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,85	59,70	15,18000	44,52
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 9,65
b. Taux maximum de la majo >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National >>>
b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 35,16



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 010 LA BASTIDONNE
ARRONDISSEMENT : 84 APT
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERTUIS

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 084-218400109-20250520-011_2025-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 273 827	35,35	97,48	1 315 000	464 853	35,35	464 853
Taxe foncière non bâties (TFNB)	33 928	48,32	132,94	34 600	16 719	48,32	16 719
Taxe d'habitation (TH)	254 847	15,60	44,52	239 100	37 300	15,60	37 300
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					518 872		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de réévaluation.					
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		35,35		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	518 872 = 1		48,32		
Taxe d'habitation (TH)	518 872		15,60		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 046	0	0	110 805	113 851

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 518 872	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 113 851	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 632 723
--	---	---	---	---

À AVIGNON
Le 17 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
MICHEL LAFFITTE

Le
Pour la Préfecture,

Le 03/04/2025
Pour la Commune,
Emma LEON
Maire de La Bastidonne,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.